



Séance du 27 mai 2014

COMPTE-RENDU

Membres présents : tous les membres en exercice
Monsieur Maxime MASSON a été nommé secrétaire de séance
Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2014 a été adopté.

Mme PARAUD demande s'il serait possible de recevoir un exemplaire des projets de délibérations avec la convocation > pas possible car elles ne sont pas rédigées lorsque les convocations sont envoyées. Par contre, le secrétariat enverra le projet de document de travail dès que possible. Il est précisé que ce document de travail sera susceptible d'être modifié pour la réunion de conseil car le projet est validé en réunion d'adjoints, la veille de la réunion de conseil.

1 – Tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises 2015

En application de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2014, le maire de la commune doit, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui des jurés. Dans le cas présent, 6 noms.

La commune étant associée à la commune de Mesnard-la-Barotière, le tirage au sort a été réalisé en présence d'un adjoint et d'une conseillère de Mesnard.

Il a d'abord été procédé au tirage au sort de la commune : c'est Vendrennes qui a été désignée. Puis, à partir de la liste électorale de Vendrennes, les six personnes suivantes ont également été tirées au sort. Elles sont susceptibles d'être juré d'assises en 2015.

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - Mme Claudie ROUSSELOT | - Mr Martial GABORIT |
| - Mr Mickaël CHAUVIN | - Mme Monique BAHUAUD |
| - Mr Fabrice DURANDET | - Mr Guy PENAUD |

2 – Finances communales

Les différents budgets (commune, assainissement, lotissements, zone d'activités, atelier relais) ont été votés le 18.03.14, lors du précédent mandat. L'ensemble des budgets a été distribué aux nouveaux élus. Une réunion de présentation des finances communales aura lieu le 17 juin prochain. Cette réunion sera animée par Mr SCHMITT, consultant spécialiste en finances communales.

3 – Composition de la Commission Communales des Impôts Directs

Suite au renouvellement du conseil municipal, la Direction Départementale des Services Fiscaux va procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette commission comprendra en plus du maire, 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants) désignés par les services fiscaux sur une liste de 24 contribuables établie par le conseil municipal.

Une liste de 24 noms a donc été présentée. Elle a été adoptée par un vote à mains levées (19 votants – POUR : 16 voix – ABSTENTIONS : 3 voix)

4 – Délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au maire certaines de ses attributions, afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale. Il est possible de déléguer 24 attributions. Mr le Maire a souhaité uniquement la délégation suivante :

"Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"

Par un vote à bulletins secrets (19 votants – OUI : 16 voix – NON : 3 voix) la délégation a été accordée. Il est précisé qu'elle ne s'appliquera que pour les marchés d'un montant inférieur à 15 000 € HT

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, cette délégation sera exercée par le premier adjoint

5 – Formation des élus

Chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. La formation doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux et les organismes de formations doivent être agréés. Il a été décidé d'inscrire en 2015 une somme aux budgets pour ces formations. En 2015, la somme de 2 000 € sera prévue. Les formations demandées par les conseillers en rapport avec les commissions de travail du demandeur seront validées en conseil municipal.

6 – Lotissement Hommeau 2

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal de l'Hommeau 2, un poste de transformation EDF a été récemment installé dans une réserve foncière du lotissement. Ce poste servira également à alimenter le futur lotissement des Musiciens. La propriétaire de la parcelle contigüe à la parcelle de l'Hommeau 2 a interpellé les élus, craignant que l'implantation du poste de transformation n'enclave sa parcelle et la rende inconstructible.

Après examen, il s'avère qu'il reste un passage de 5m à côté du transfo, permettant ainsi le passage d'une voiture. De plus, si cette parcelle venait à être aménagée, il n'est pas souhaitable que l'accès se fasse par les lotissements existants : ce sont des voies internes de lotissements, pas des voies de desserte. L'accès devra donc être envisagé par la RD160.

L'étude du PLU, interrompue lors de la période électorale, va être reprise. Ce sujet sera abordé.

7 – Calvaire de Cœur Royal

Ce calvaire est situé sur un terrain privé. Le mur d'enceinte est en mauvais état. Le propriétaire souhaiterait que la commune le reprenne.

Une reprise pourrait être envisagée pour l'euro symbolique. Toutefois, compte-tenu des frais de notaire et de géomètre à engager en cas de reprise de ce calvaire (environ 1 100 €), il a été décidé d'étudier d'autres alternatives telles que l'intervention d'une association spécialisée dans la rénovation de la pierre...

8 – Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de St-Fulgent et demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Vendrennes par la commune de St-Fulgent

Depuis 2009, les communes de résidence des enfants scolarisés dans une école privée située hors de leur territoire doivent contribuer au financement.

Un enfant de la commune est scolarisé à l'école privée St Michel de Saint-Fulgent et par conséquent, la commune de St-Fulgent a sollicité une participation de Vendrennes à hauteur de 540.91 €.

A contrario, un enfant de St-Fulgent est scolarisé à l'école privée Marie Godet de Vendrennes.

Compte-tenu de ces éléments, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à la demande de St-Fulgent (votes à bulletins secrets – 19 votants – PARTICIPATION : 1 voix – REFUS DE PARTICIPATION : 16 voix – BLANC : 1 – NUL : 1) et par conséquent de ne pas solliciter de participation auprès de St-Fulgent

9 – Admission en non-valeur de titres de recette

La société D-ROULE qui louait une partie de la maison des Brosses a quitté les locaux le 30.11.2012 mais, compte-tenu des difficultés financières de la société, les loyers d'octobre et novembre 2012 restent impayés malgré les poursuites et les nombreuses démarches engagées afin de récupérer ces sommes. Les deux loyers, d'un montant total de 900 €, vont donc être annulés (vote à mains levées – 19 votants – OUI : 18 voix – NON : 1 voix)

10 – Imputation en investissement de facture de moins de 500 € et décisions modificatives

Le chauffe-eau dans le bâtiment des kinés a dû être remplacé pour un coût de 399.68 € HT soit 479.62 € TTC. Cette dépense sera imputée en investissement de façon à récupérer une partie de la TVA.

Les modifications nécessaires au budget afin de régler la facture ont été autorisées.

QUESTIONS DIVERSES

- Lotissement les Musiciens

Une visite des lotissements de la Ferrière a eu lieu. Ces lotissements ont été réalisés par le cabinet VOIX MIXTES en charge de la réalisation du lotissement des Musiciens. Une réunion est fixée au 2 juin entre ce bureau d'étude et la commission urbanisme afin de retravailler le plan de composition du lotissement. Deux propriétaires voisins ont demandé la possibilité d'acquérir une bande de terrain afin de desservir leur parcelle. La demande sera étudiée avec le bureau d'études.

- Restaurant scolaire

Une visite des services vétérinaires a eu lieu le 14 avril dernier. Des non-conformités mineures et moyennes ont été relevées principalement au niveau de la conception du bâtiment. Il n'y a pas de problème avec le travail réalisé par les professionnels. Un audit est en cours sur le fonctionnement du restaurant en partenariat avec les professionnels et les services administratifs de la mairie. La commission bâtiment est chargée d'étudier les locaux. Une réponse sera adressée aux services vétérinaires pour la mi-juillet.

L'autolaveuse existante qui date de 1983, va être remplacée rapidement car elle est difficile à manœuvrer et n'est plus aux normes.

- Centre de santé

Le médecin a fait part de sa démission. Il quittera ses fonctions au cours du mois de juin. Une rencontre a eu lieu avec un médecin libéral exerçant à la Meilleraie-Tilly et qui serait intéressé pour travailler à mi-temps au centre de santé. Sous l'égide du Conseil de l'Ordre des Médecins, une collaboration entre les Centre de Saint Michel Mont Mercure, de La Meilleraie et de Vendrennes se met en place pour assurer les remplacements respectifs (vacances, ...). Une nouvelle rencontre entre les communes de Vendrennes/Mesnard et le médecin et les élus de La Meilleraie aura lieu le 2 juin afin d'approfondir les possibilités de collaboration

La secrétaire médicale de Vendrennes assurait également le secrétariat du centre de santé de St-Michel. Il est possible que l'activité du centre de St-Michel l'amène à concentrer son temps de travail sur cette commune.

Le médecin de la Meilleraie travaille avec une plateforme pour la gestion de son planning. Ce système pourrait être conservé. Il conviendrait alors d'avoir une personne en charge uniquement de la comptabilité du centre. Contact a été pris avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition éventuelle d'un agent.

Le matériel actuel du centre de santé appartient au médecin en place. Dans son futur cabinet, il n'aura pas besoin d'une partie de ce matériel. Une négociation est en cours pour un rachat.

- Dédicace d'Yves VIOLLIER le 31 mai à la MARPA

L'écrivain sera présent à la MARPA samedi 31/05 à partir de 16h00 afin de dédicacer son nouveau roman "Les deux écoles". Il sera également possible d'acheter ses autres romans. Les livres sont fournis par la maison de la presse des Herbiers. Ils seront vendus par les bénévoles de la bibliothèque et un pourcentage des ventes sera reversé à la bibliothèque

- Espace d'expression dans le lien communal

Un emplacement est accordé dans le "lien communal" pour l'expression des élus ne faisant pas partie de la majorité

TOUR DE TABLE

Roselyne PHLIPART : Une rencontre avec les riverains des lotissements du Fief et du Fief du Clou aura lieu le 14 juin prochain afin d'étudier ensemble un aménagement de la place des Alizés
Hervé JOBARD : comme chaque année, la commune participe au concours "Paysage de votre commune". Le jury communal passera semaine 23.

Yvon BOUDEAU : Il faudrait repeindre les portes du local sanitaires de l'aire de camping-car > Déjà prévu dans le travail des services techniques

Les sonneurs de trompes joueront à la MARPA le 3 juin prochain à 19h30

Thierry PINEAU : Contact a été pris avec la société ALUGO pour le remplacement de la baie fêlée au centre périscolaire.

Un état des travaux à réaliser dans les bâtiments va être fait avec les services techniques

Muriel DAVID : serait-il possible de recevoir un planning avec les dates des commissions > Oui

Patrice ROUSSELOT : Serait-il possible de refaire la peinture au sol dans le virage de la rue du Champ de la Foire > Prévu, la demande de devis est en cours.

Vendrennes, le 02 juin 2014

Claude ROUSSEAU
Le Maire

Maxime MASSON
Le secrétaire de séance